Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260521-152_CK_2026AR-AR

Département De Mayotte
Commune de Koungou

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOCIALE

contact@koungou.fr
Affaire suivie par Mounirou Ahmed BOINAHERY

Arrêté N°152-CK-2026

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MADAME ASSANI ZAINABOU, TROISIÈME ADJOINTE AU MAIRE, CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE MAIRE DE KOUNGOU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles :

- L.2122-17 relatif aux pouvoirs de police du maire ;
- L.2122-18 relatif à la délégation de fonctions aux adjoints et aux membres du conseil municipal ;
- L.2122-19 relatif à la délégation de signature du maire ;
- L.2122-20 relatif aux délégations en matière d'état civil ;
- L.2122-23 relatif à la suppléance du maire par les adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 34 à 101 relatifs aux actes de l'état civil ;

Vu le Code électoral ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260521-152_CK_2026AR-AR

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération N°021-CK-2026 du conseil municipal en date du 29 mars 2026 portant élection de M. Saïd AHAMADI en qualité de maire de Koungou ;

Vu la délibération N°037-CK-2026 du conseil municipal en date du 6 mai 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération N°038-CK-2026 du conseil municipal en date du 6 mai 2026 portant élection des adjoints au maire ;

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale, de déléguer à Madame ASSANI Zainabou, troisième adjointe au maire, une partie des fonctions et du pouvoir de signature du maire dans le domaine de l'administration générale ;

Considérant que cette délégation est nécessaire pour assurer la continuité et l'efficacité du service public communal ;

ARRÊTE

Article 1er – Délégation de fonctions

Il est délégué à Madame ASSANI Zainabou, troisième adjointe au maire, les fonctions relatives à l'administration générale, comprenant notamment :

1. La gestion des ressources humaines de la commune (recrutements, carrières, formation, conditions de travail, dialogue social) ;
2. L'état civil (naissances, mariages, décès, reconnaissances, mentions marginales) conformément aux articles 34 à 101 du Code civil ;
3. Les élections et la gestion des listes électorales ;
4. Les affaires juridiques courantes de la commune ;
5. L'organisation et le fonctionnement des services administratifs ;
6. Les archives communales ;
7. La gestion de l'accueil du public et des démarches administratives ;
8. Les relations avec les services préfectoraux pour le contrôle de légalité ;
9. Les assurances de la commune ;
10. La modernisation administrative et la dématérialisation des procédures ;

Article 2 – Délégation de signature

Dans le cadre des fonctions qui lui sont déléguées, Madame ASSANI Zainabou reçoit délégation de signature pour :

1. Tous les actes d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès, mentions marginales), conformément à l'article L.2122-20 du CGCT ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260521-152_CK_2026AR-AR

2. Les attestations, certificats administratifs et légalisations de signature ;
3. Les arrêtés individuels relatifs à la gestion du personnel communal de catégories A, B et C (congés, autorisations d'absence, positions administratives, avancements d'échelon) ;
4. Les contrats de travail des agents non titulaires de catégories B et C ;
5. Les courriers administratifs courants ;
6. Les décisions relatives aux demandes de copie de documents administratifs ;
7. Les bordereaux de transmission au contrôle de légalité.

Article 3 – Limites de la délégation

La présente délégation ne comprend pas :

1. Les nominations, titularisations, avancements de grade et sanctions disciplinaires des agents de catégorie A ;
2. Les décisions de licenciement et de révocation ;
3. Les actes de saisine des juridictions et les mémoires en défense ;
4. La signature des contrats d'assurance de la commune ;
5. Les arrêtés à caractère réglementaire ;
6. La création ou la suppression de postes budgétaires.

Article 4 – Principes d'exercice

La présente délégation s'exerce sous l'autorité et le contrôle du maire. Elle n'emporte pas dessaisissement de celui-ci, qui peut à tout moment évoquer toute affaire relevant de la délégation consentie.

Madame ASSANI Zainabou rend compte régulièrement au maire de l'exercice de sa délégation et l'informe sans délai de toute difficulté significative.

Article 5 – Suppléance

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ASSANI Zainabou, les fonctions et la signature qui lui sont déléguées sont exercées par le Maire.

Article 6 – Révocabilité

Conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, la présente délégation est révocable à tout moment par décision du maire.

Article 7 – Publicité et entrée en vigueur

Le présent arrêté sera :

- Notifié à Madame ASSANI Zainabou ;
- Transmis au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité ;
- Affiché en mairie ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260521-152_CK_2026AR-AR

- Affiché en mairie ;
- Publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Il prendra effet à compter de sa date de publication.

Article 8 – Exécution

Le directeur général des services de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Koungou, le 21 mai 2026

Le Maire,
M. Said AHAMADI

Accusé de réception de la délégataire :

Je soussignée, Madame ASSANI Zainabou, troisième adjointe au maire, déclare avoir pris connaissance du présent arrêté portant délégation de fonctions et de signature à mon profit.

Date : 30/06/2026

Signature :